apec

RAPPORT
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE LA

Commission des finances

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

Préavis no 02/2026 - relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers pour la législature 2026 – 2031

Monsieur le Président,
Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués,

La Commission s'est réunie le 01.10.2026 à Gland afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Cédric Marzer & M. Alexis Huret, membres du Comité de direction qu'elle remercie de leur disponibilité. Ainsi que le 13.10.2026 à Coinsins.

Au début de chaque législature, le Comité de direction sollicite l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 20'000. – par cas, charges éventuelles comprises.

Délibération

Le bien-fondé d'accorder un certain degré de liberté financière et action de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers au Comité de Direction est largement admis par les membres de la commission.

La commission considère qu'il est opportun d'attribuer une enveloppe d'un montant de CHF 20'000.- maximum par cas et estime que cette enveloppe financière est suffisante pour permettre de régler les dossiers en urgence, ceci sans avoir à faire fonctionner une commission ad hoc du Conseil Intercommunal.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 02/2026 du Comité de direction et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEC

vu le préavis 02/2026 du Comité de direction ;
ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

1. D'accorder au comité de direction l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 20'000.–. par cas, charges éventuelles comprises, pour la durée de la législature 2026 - 2031.

Coinsins, 19 octobre 2026

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Catherine Lambert Commune de St-Cergue	
Eric George Commune de Bursinel	
David Glutz Commune de Givrins	
Damien Dutruy Commune de Luin	
Vincent Matthey Commune de Coinsins	
Laurent Bardet Commune de Coinsins	

Didier Humbert
Marchissy